



BUREAU VERITAS
EVRY
Immeuble LA VANOISE
6/18, rue du Pelvoux
COURCOURONNES
91019 EVRY CEDEX

Téléphone : 01 69 47 12 10

Télécopie : 01 69 47 12 59

A l'attention de M. GABARD

LA PLATEFORME
PLATE FORME BAT PARIS Stalingrad
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE
METRO STALINGRAD
75019 PARIS

Copie à M. DMYTRIW

Rapport de vérification générale périodique Ascenseurs et équipements assimilés

INTERVENTION : du 18/03/2014

LIEU D'INTERVENTION : PLATE FORME BAT PARIS Stalingrad
220 BOULEVARD DE LA VILLETTE
75019 PARIS

Rapport n° 114537/1066.10.1.R
Date du rapport : 03/04/2014

Vérifié par : Raphael SAINTON

Ce rapport contient 2 fiche(s)

Accréditation Cofrac n° 3-004, Inspection

Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Ce document a été validé par son auteur.

PREAMBULE

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification générale périodique de votre/vos équipement(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement, dans laquelle sont mentionnés la réglementation appliquée, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Le présent rapport n'a pas pour objet les vérifications des dispositions réglementaires prises pour application de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR, DE L'EXPLOITANT OU DU PROPRIETAIRE CI-APRES DESIGNE LE CLIENT

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, le client décide ou non du maintien en service de chaque équipement.

Le client doit consigner la vérification ayant fait l'objet du présent rapport dans les documents en sa possession constitués le cas échéant du registre de sécurité de l'établissement et/ou du livret d'entretien.

Pour la réalisation des vérifications, le client doit mettre à disposition des personnes qualifiées les équipements concernés, clairement identifiés, pendant le temps nécessaire, ainsi que les moyens permettant d'accéder aux différentes parties de ces équipements.

Il assure la présence du personnel nécessaire à la conduite de ces équipements et met à disposition tous les documents utiles à la réalisation des vérifications.

En cas de défaut d'accompagnement ou de transmission d'éléments incomplets ou absents, l'étendue de notre vérification peut être limitée et conduire par conséquent à des conclusions erronées.

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

A notre arrivée sur le site nous avons été accueillis par : M.VALIER-BARSIER.

EQUIPEMENT(S) OBJET(S) DU PRESENT RAPPORT

Quantité	Equipement(s)
2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES

RECAPITULATIF DES ACTIONS A ENTREPRENDRE

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
			N° interne :
	Marque : SCHINDLER		Type : MONTE PLAT
	Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
	Année de mise en service : 1999		
Avis Général	Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.		
POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE			
31.5.1 - Eléments constitutifs E/F:			
Code OBS : RS/180314/083036/0			
Remettre en état les parois de la cabine.			
31.5.8 - Indication de la charge P/E:			
Code OBS : AJ/190413/082947/0			
Afficher la plaque de charge cabine.			

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
			N° interne :
	Marque : Altor		Type :
	Localisation : SURFACE DE VENTE		
	Année de mise en service : 2012		
Avis Général	Les vérifications n'ont fait apparaître ni défaut, ni anomalie.		

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : Type : MONTE PLAT
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

ETUDE DE SECURITE

Accès et cheminement

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Local machines et/ou poulies

Risque(s) : **Absence de protection des points rentrants (Ecrasement - Cisaillement), Absence de protection des parties tournantes (Ecrasement - Cisaillement), Hauteur de travail inférieure à 1,80 m (Heurt)**

Toit de cabine

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Cuvette

Risque(s) : **Sans risque particulier**

Portes palières

Risque(s) : **Sans risque particulier**

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement : **M**

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation : **Monte-charges**

Marquage CE : **NON**

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie : **Haute**
Autre accès à la machinerie : **Echelle**

Accès à la machinerie : **Trappe**
Accès à la cuvette : **Porte palière**

Entraînement

Entraînement électrique : **à adhérence**

Autre entraînement électrique : **une vitesse**

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : **2**
Charge (kg) : **100**

Nombre de services : **1**
Nombre de personnes : **0**

Suspentes

Suspentes : **Chaîne(s)**

Diamètre/Pas (mm) : **15.875**

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines :

Portes palières : **à guillotine pleine**

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : Type : MONTE PLAT
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Commentaire :	Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des éléments de guidage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté :	Non
------------	-----

Commentaire :	Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des suspentes et de leurs attaches malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien.
---------------	---

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté :	Non
------------	-----

Commentaire :	Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des mécanismes de levage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien
---------------	--

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté :	Non
------------	-----

Commentaire :	Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, selon l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification de l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute malgré le défaut de formalisation du prestataire titulaire du contrat d'entretien.
---------------	--

AUTRES POINTS

AVIS GENERAL
Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnés dans le tableau des " actions à entreprendre " auxquelles il y a lieu de remédier.

POINTS NON SATISFAISANTS - ACTIONS A ENTREPRENDRE
31.5.1 Eléments constitutifs E/F Code OBS : RS/180314/083036/0 Remettre en état les parois de la cabine.
31.5.8 Indication de la charge P/E Code OBS : AJ/190413/082947/0 Afficher la plaque de charge cabine.

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : Type : MONTE PLAT
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

POINTS NON VERIFIES
31.1.4 Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F
31.1.5 Suspentes et attaches, poulies E
31.1.7 Dispositifs limitant la course de l'habitacle F

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER		N°interne :
		Type : MONTE PLAT	
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 1999			
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS			
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuée : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES		25.4	Maintien de la fonction de rétention d'huile en gaine et machinerie	S
A.1	Présence du dossier technique	S	27.	AUTRES POINTS	
A.2	Registre de sécurité	S	27.1	ASCENSEUR	S
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.	ARRETE DU 29/12/2010	
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.1	GAINE	
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	S
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	S	31.1.4	Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F	NV
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	NV
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitacle F	NV
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	S
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.2	LOCAL DES MACHINES	
B.	DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE		31.2.1	Accès au local P/E/F	S
B.1	Etude de sécurité	S	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	S
B.4	Rapport de vérification périodique	S	31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	S
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	31.2.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	S
B.6	Rapport de controle technique suivant R.125.2.4	S	31.2.6	Consignes E	S
B.7	Déclaration CE de conformité	S	31.3	PALIERES	
B.8	Autres documents	S	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	S
25.	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ERP DU DEUXIEME GROUPE (5EME CATÉGORIE)		31.4	PORTES PALIERES	
25.1	Gaine désenfumée mécaniquement : Fonctionnement extracteur si dépassement de T spécifiée	S	31.4.1	Eléments constitutifs E	S
25.2	Ventilation de la machinerie sur l'extérieur	S	31.4.2	Vérouillage mécanique et électrique E/F	S
25.3	Machine située en gaine : Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur si T>40°C ou Tspécifiée	S	31.5	HABITACLE	
			31.5.1	Eléments constitutifs E/F	NS
			31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
			31.5.8	Indication de la charge P/E	NS
			«Référentiel» V 5		

«Référentiel» V 5

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	Type : MONTE PLAT
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisés selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

P:	Présence	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévu par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
E:	Etat de conservation	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
F:	Fonctionnement	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.

Fiche n° 1	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : 1630006
	Marque : SCHINDLER	N°interne : Type : MONTE PLAT
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 1999		
Localisation : SURFACE DE VENTE BUREAU NIVEAU BAS		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

REMARQUES CLIENTS

POINT(S) DE VERIFICATION CONCERNE(S)

27 - AUTRES POINTS

(1) Point de vérification : ASCENSEUR

**Non accompagné par la société de maintenance en 2014 tout les points de sécurité non pu être vérifié y compris les éléments suivant :
la gaine, fond de cuvette, toit de cabine et dessous cabine, essaie parachute, porte palière, haut de gaine, câbles et suspentes.**

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : Altor	N°interne :
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type :
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

ETUDE DE SECURITE

Accès et cheminement

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Local machines et/ou poulies

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Toit de cabine

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Cuvette

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

Portes palières

Risque(s) :	Sans risque particulier
-------------	--------------------------------

CARACTERISTIQUES

Caractéristiques de l'établissement

Type d'établissement :	M	Catégorie :	5
Origine du classement :	Mentionné sur le registre de sécurité	Activité :	Vente de matériel pour professionnel
Description de l'établissement :	Etablissement composé d'un sous sol(parking)en zone ERP, d'une zone de stockage en code du travail d'une surface de ventesur 2 niveaux enclassement ERP et d'un zone de bureau situé en code du travail		

Type d'établissement

Type d'établissement :	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - 2EME GROUPE
------------------------	---

Caractéristiques générales de l'appareil

Désignation de l'appareil

Désignation :	Ascenseur
---------------	------------------

Présence d'un RVRAT :	NON	Marquage CE :	OUI
N°CE :	1337		

Conditions d'accès à l'appareil

Position de la machinerie :	Intégrée à la gaine	Accès à la machinerie :	Toit de cabine
Accès à la cuvette :	Porte palière		

Entraînement

Entraînement électrique :	à adhérence	Autre entraînement électrique :	variation continue de vitesse
---------------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------------------------

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
	Marque : Altor		N°interne :
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type :	
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.			

Caractéristiques génériques

Nombre de niveau : 4	Nombre de services : 2
Charge (kg) : 675	Nombre de personnes : 9

Suspentes

Suspentes : Câble(s)	Nombre : 4
Diamètre/Pas (mm) : 10.0	

Caractéristiques des portes

Portes

Portes cabines : automatiques à ouvertures latérales	Portes palières : automatiques à ouvertures latérales
---	--

ASPECTS DOCUMENTAIRES

Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance

Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des éléments de guidage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des suspentes et de leurs attaches malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien.
--

Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, tel que le prévoit l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification des mécanismes de levage malgré le défaut de formalisation de la part du prestataire titulaire du contrat d'entretien

Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions

Présenté : Non

Commentaire : Par faute d'accompagnement, nous n'avons pas pu procéder, selon l'arrêté du 29/12/2010, à la vérification de l'efficacité de fonctionnement du dispositif parachute malgré le défaut de formalisation du prestataire titulaire du contrat d'entretien.

AUTRES POINTS

AVIS GENERAL

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : Altor	N°interne :
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type :
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

Les vérifications n'ont fait apparaître ni défectuosité, ni anomalie.

POINTS NON VERIFIES

31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E
31.1.4	Eléments de guidage (habitacle et contrepoids) E/F
31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E
31.1.6	Dispositif amovible nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité P/E/F
31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitacle F
31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F
31.2.1	Accès au local P/E/F
31.2.2	Mécanismes de levage E/F
31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES		N° série : A75.1337
	Marque : Altor		N°interne :
Type :			
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010			
Date de mise en service : 2012			
Localisation : SURFACE DE VENTE			
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.			

LISTE DES POINTS APPLICABLES

Le tableau ci dessous mentionne les différents points de vérifications dont l'équipement a fait l'objet ainsi que les avis correspondants. Compte tenu des caractéristiques particulières de l'appareil, seules les rubriques spécifiques à celui-ci sont prises en compte lors de l'édition du rapport. La numérotation des opérations de contrôle peut donc apparaître discontinuë : les rubriques manquantes étant sans objet pour l'appareil concerné. Les avis sont libellés comme suit: **S**: Satisfaisant, **NS**: Non Satisfaisant, **NV**: Non Vérifié, **SO**: Sans Objet.

Repère	Point de vérification	Avis	Repère	Point de vérification	Avis
A.	ASPECTS DOCUMENTAIRES		31.	ARRETE DU 29/12/2010	
A.1	Présence du dossier technique	S	31.1	GAINE	
A.2	Registre de sécurité	S	31.1.1	Eléments constitutifs de la gaine P/E	NV
A.3	Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance		31.1.4	Eléments de guidage (habitable et contrepoids) E/F	NV
A.3.1	Présence d'un contrat d'entretien	S	31.1.5	Suspentes et attaches, poulies E	NV
A.3.2	Présence d'un carnet d'entretien	S	31.1.6	Dispositif amovible nécessaire pour maintenir une réserve de sécurité P/E/F	NV
A.3.3	Présence d'un rapport annuel d'activité	S	31.1.7	Dispositifs limitant la course de l'habitable F	NV
A.3.4	Formalisation de la vérification par le mainteneur des éléments de guidage et conclusions	S	31.1.8	Accès à la cuvette P/E/F	NV
A.3.5	Formalisation de la vérification par le mainteneur des suspentes et de leurs attaches et conclusions	S	31.2	LOCAL DES MACHINES	
A.3.6	Formalisation de la vérification par le mainteneur des mécanismes de levage et conclusions	S	31.2.1	Accès au local P/E/F	NV
A.3.7	Formalisation mainteneur de l'essai parachute ou équivalent et conclusions	S	31.2.2	Mécanismes de levage E/F	NV
			31.2.3	Dispositif parachute ou équivalent F	NV
			31.2.5	Fiche signalétique (synthèse étude de sécurité) P/E	S
			31.2.6	Consignes E	S
B.	DOCUMENTS MIS A NOTRE DISPOSITION PAR LE PROPRIETAIRE		31.3	PALIERES	
B.1	Etude de sécurité	S	31.3.1	Organes de services et de signalisation E/F	S
B.4	Rapport de vérification périodique	S	31.4	PORTES PALIERES	
B.5	Rapport de vérification après travaux	S	31.4.1	Eléments constitutifs E	S
B.6	Rapport de controle technique suivant R.125.2.4	S	31.4.2	Vérouillage mécanique et électrique E/F	S
B.7	Déclaration CE de conformité	S	31.5	HABITACLE	
B.8	Autres documents	S	31.5.1	Eléments constitutifs E/F	S
25.	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ERP DU DEUXIEME GROUPE (5EME CATÉGORIE)		31.5.2	Précision et maintien de l'arrêt F	S
25.1	Gaine désenfumée mécaniquement : Fonctionnement extracteur si dépassement de T spécifiée	S	31.5.3	Dispositif assurant la protection des personnes (heur/cellules/barrage immatériel) E/F	S
25.2	Ventilation de la machinerie sur l'extérieur	S	31.5.4	Organes de services et de signalisation E/F	S
25.3	Machine située en gaine : Asservissement du fonctionnement de l'ascenseur si T>40°C ou Tspécifiée	S	31.5.5	Eclairage normal et de secours E/F	S
25.4	Maintien de la fonction de rétention d'huile en gaine et machinerie	S	31.5.6	Dispositif de demande de secours P/F	S
			31.5.7	Affichage de la limite d'usage P/E	S
			31.5.8	Indication de la charge P/E	S
			«Référentiel» V 5		
27.	AUTRES POINTS				
27.1	ASCENSEUR	S			

«Référentiel» V 5

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : Altor	N°interne : Type :
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

DETAIL DES POINTS DE VERIFICATION

Le tableau ci-dessous indique, pour les différentes parties de l'installation de l'ascenseur, la nature des vérifications ayant été réalisés selon le canevas PREF, c'est-à-dire :

P:	Présence	Examen visuel consistant à s'assurer de l'existence des dispositifs déterminants pour la sécurité (dispositif prévu par le fabricant mais dont la suppression est intervenue en cours d'exploitation)
E:	Etat de conservation	Examen visuel des parties visibles et accessibles sans démontage ni mise en œuvre de moyens d'investigation particuliers. Cet examen a pour objet de vérifier que les éléments examinés ne présentent pas de détériorations apparentes susceptibles d'être à l'origine de situations dangereuses
F:	Fonctionnement	Vérification à l'aide d'essais de fonctionnement, de la capacité des éléments examinés à accomplir la fonction requise

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2010, la vérification:

-De l'efficacité du fonctionnement du dispositif parachute

-De l'état de conservation des éléments de guidage, des suspentes et leurs attaches et des mécanismes de levage, peut ne pas avoir été réalisée au titre de la présente inspection si les preuves documentaires de sa réalisation par le prestataire du contrat d'entretien ont pu nous être apportées. Dans ce cas, il en est fait mention au présent rapport.

Fiche n° 2	ASCENSEUR(S) ET EQUIPEMENTS ASSIMILES	N° série : A75.1337
	Marque : Altor	N°interne :
Texte de référence : Arrêté du 29 décembre 2010		Type :
Date de mise en service : 2012		
Localisation : SURFACE DE VENTE		
Lors de la vérification de l'équipement nous n'avons pas été accompagnés.		

REMARQUES CLIENTS
POINT(S) DE VERIFICATION CONCERNE(S)
27 - AUTRES POINTS
(1) Point de vérification : ASCENSEUR
Non accompagné par la société de maintenance en 2014 tout les points de sécurité non pu être vérifié y compris les éléments suivant : la gaine, fond de cuvette, toit de cabine et dessous cabine, essaie parachute, porte palière, haut de gaine, câbles et suspentes.
31 - ARRETE DU 29/12/2010 > 31.2 - LOCAL DES MACHINES > 31.2.1 - Accès au local P/E/F
Nous n'avons pas eu accès à l'armoire de manoeuvre